

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00539

**MISE EN PAGE ET CORRECTIONS DE SUPPORTS DE
COMMUNICATION POUR SAINT-ÉTIENNE METROPOLE-
MARCHES MULTI-ATTRIBUTAIRE A INTERVENIR AVEC
LES ENTREPRISES AÏTAO, DIESEL PRODUCTION ET
MAISON BALTHAZARE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1^{er} autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Saint-Étienne Métropole a des besoins récurrents en matière de mise en page et de corrections pour ses différents supports de communication,

CONSIDERANT qu'une demande de devis a été réalisée auprès de cinq graphistes indépendants,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres, les propositions de Aïtao, Diesel production et Maison Balthazare, correspondent aux trois offres économiquement les plus avantageuses,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat multi attributaire est conclu avec :

- Aïtao, 44 rue Henri Dechaud, 42100 Saint-Étienne, représentée par Madame Chloé Lantero et dont le numéro SIRET est 489 722 371 00023,
- Diesel Production, 8 place Saint-Roch, 42100 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Olivier Devignaud et dont le numéro SIRET est 425 036 969 00029,
- Maison Balthazare, 4 rue Désiré Claude, 42000 Saint-Etienne, représentée par Madame Stéphanie Tutindjian et dont le numéro SIREN est 850 309 998.

ARTICLE 2

Les contrats prennent effet à compter du 07 juin 2020 (ou à la date de leur notification si elle est postérieure).

Il s'agit d'un contrat à procédure adaptée avec un montant maximum de 20 000 € HT.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget des exercices 2020 et 2021, Chap 011, Dst HONO, Conseils Honoraires Communication.

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juin 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 AU-042-24620770-20200526-C020305280

DATE D'APPICHAGE : 11 juin 2020

ARTICLE 4

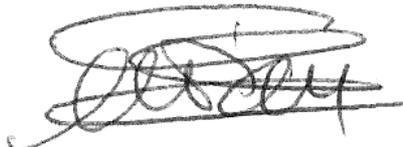
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 5

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/06/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, loopy flourish above the name.

Gaël PERDRIAU